FICHE TECHNIQUE RECHERCHE et EMBAUCHE D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Vous recherchez une assistante maternelle pour accueillir votre enfant.

Pour vous procurer la liste de toutes les assistantes maternelles de votre commune, ou avoir des informations sur leurs disponibilités, veuillez cliquer sur la rubrique « listes des assistantes maternelles » de notre site

Démarches préalables à l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle

Nous vous proposons de télécharger le « **guide pratique à l'usage des familles et des assistantes maternelles** », sur notre site en cliquant directement sur le lien <u>« guide pratique »</u>. Une <u>nouvelle convention collective est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022</u>

La fiche 1 vous donne des informations sur le métier d'assistante maternelle et les aides de la CAF auxquelles vous pouvez prétendre.

La fiche 3 du guide pratique vous accompagne au sujet des démarches préalables à effectuer pour l'embauche d'une assistante maternelle (projet d'accueil, contrat de travail) et vous réexplique le calcul de la mensualisation en année complète ou incomplète. (Voir aussi page 113 de la nouvelle convention collective. Le terme année complète devient « 52 semaines par période de 12 mois consécutifs », et l'année incomplète devient « 46 semaines ou moins par période de 12 mois consécutifs »)

L'annexe du guide pratique vous donne les coordonnées utiles dont vous pourriez avoir besoin... par exemple, <u>pajemploi.urssaf.fr</u> est le site par lequel vous déclarez votre assistante maternelle...

Vous trouverez un modèle de projet d'accueil et de contrat de travail intitulé « **L'accueil de votre enfant chez un assistant maternel** » sur notre site également en suivant <u>ce lien</u>.

Si vous avez « trouvé » une assistante maternelle, vous pouvez signer une promesse d'embauche («engagement réciproque » p. 32 de ce modèle). Le contrat de travail lui-même ne sera signé qu'au moment de l'arrivée de l'enfant chez l'assistante maternelle.

Une fiche repère sur <u>l'adaptation</u> est disponible également dans cette rubrique

Difficultés

Si vous rencontrez des difficultés au sujet du contrat de travail (avant la signature de préférence, ou après si besoin) vous pouvez aussi joindre la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs) au 09.70.51.50.50 ou France Emploi Domicile au 09.72.72.72.76 (tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Ateliers du Relais enfance

Le programme des ateliers d'éveil proposés au Relais enfance est habituellement consultable sur notre site dans la rubrique <u>plannings</u>. Une inscription au préalable est nécessaire.

Autres modes d'accueil

Vous recherchez un autre mode d'accueil pour votre enfant, **la fiche 4 du guide pratique** vous donne les coordonnées de ceux existants dans votre commune.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour un rendez-vous. N'hésitez pas à nous le demander en appelant le 06.14.47.24.33 ou le 06.37.22.52.39 ou par courriel contact@relaisenfance.fr

Cordialement, l'équipe du Relais enfance, Bénédicte et Dorothée